



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 72567

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les médecins généralistes. Il semblerait que des récentes déclarations du ministre faisaient état que la demande d'augmentation du prix de la consultation des médecins généralistes, l'une des professions pourtant les plus qualifiées de notre pays, se montant à 7,50 francs de l'heure ou 1,14 euros, c'est-à-dire de l'ordre de 6 % du SMIC horaire, allait créer un déficit d'un milliard trois cent mille euros dans les caisses de la sécurité sociale. Cette intéressante déclaration permet, semble-t-il, de comprendre que cette demande des généralistes, après celle des infirmières libérales et des sages-femmes, serait la cause du soi-disant excédent des comptes de la sécurité sociale, qui permettrait ainsi le financement des 35 heures. Les récentes négociations sont très loin des exigences justifiées des médecins généralistes qui, outre la revalorisation de leurs honoraires, souhaitent la reconnaissance de leur travail. Sans faire état des négociations conclues ces derniers jours avec la CNAM, elle souhaiterait savoir si elle entend confirmer cette interprétation, mais surtout si elle entend prendre enfin en compte l'ensemble des revendications des médecins généralistes et donner également satisfaction aux revendications légitimes des professionnels libéraux, en affectant enfin les excédents de la sécurité sociale à l'objet auxquels ils sont destinés.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72567

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 528